

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 02 septembre 2021

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le mercredi 1^{er} septembre 2021, le CRTE du Pays Lédonien a été signé entre monsieur David PHILOT, Préfet du Jura et monsieur Claude BORCARD, président du pôle d'équilibre territorial et rural du pays lédonien.

Le jeudi 02 septembre 2021, monsieur David PHILOT et monsieur Jean-Pascal FICHERE, président de la communauté d'agglomération du Grand DOLE ont signé également un CRTE pour le Grand Dole.

Dans le Jura, ce sont d'ores et déjà 8 CRTE recensés, permettant une couverture de l'ensemble du territoire.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE traduit l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Il répond à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites Villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.